

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/TB

DECISION N° ST24-09132

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la mission de Maitrise d'œuvre relative à la réfection de la charpente et la couverture de l'école Charlemagne,

CONSIDERANT la proposition faite par la Société NEGGAL CONSULT,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C24053 « Mission de Maitrise d'Œuvre relative à la réfection de la charpente et la couverture de l'école Charlemagne » **est attribué à la Société NEGGAL CONSULT – 7 rue des Albères – 93270 SEVRAN.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 11 200.00 € HT soit 13 440.00 € TTC.**

La prestation **prend effet à compter de sa date de notification et aura pour échéance la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 02/04/2024

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



NEGGAL CONSULT
Maitre d'œuvre d'exécution
7, rue des Albères – 93270 SEVRAN
0673294547
negconsult@hotmail.com

PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE D'EXECUTION

Références de l'opération :

REFECTION TOTALE DE LA CHARPENTE ET LA COUVERTURE
ECOLE CHARLEMAGNE ZONE 1 ET ZONE 2

140, rue des Tilleuls – 77270 VILLEPARISIS

Destinataire :

VILLE DE VILLEPARISIS
Mairie, 32 rue de Ruzé
77270 VILLEPARISIS
Villeparisis, le 28 mars 2024,

PROGRAMME

Réfection totale à l'identique de la charpente et couverture de l'école Charlemagne à Villeparisis

- Zone 1 : Environ 238m²
- Zone 2 : Environ 346m²

ESTIMATION COUT DES TRAVAUX

- Zone 1 : - Charpente dépose et repose de nouvelle fermette : 50 000 €ht
- Couverture 238m² environ : 50 000 €ht
- Zone 2 : - Charpente dépose et repose de nouvelle fermette : 62 000 €ht
- Couverture 346m² environ : 62 000 €ht

Le montant estimatif total des zones 1 et 2 est fixé à 224 000,00 €HT, le taux de TVA applicable est de 20 % ce qui s'élève à 268 800,00 €TTC.



ELEMENTS DE MISSION

TAUX DE REMUNERATION 5,00% du montant HT des travaux.

Décomposition des missions de base :

PHASES	Honoraires en Euros HT	% sur honoraires
PRO	3 920,00 €	35,00%
ACT	560,00 €	5,00%
VISA	1 120,00 €	10,00%
DET	5 040,00 €	45,00%
AOR	560,00 €	5,00%
TOTAL €HT	11 200,00 €HT	100,00%

Prix ferme et définitif de 11 200,00 €HT, le taux de TVA applicable est de 20 % ce qui s'élève à 13 440,00 €TTC.

Nota : Cette enveloppe ne comprend pas l'ensemble des dépenses annexes à l'exécution des travaux telles que : Diagnostics préalables de l'existant éventuel, Contrôle technique, Coordonnateur sécurité et protection de la santé, Assurance dommage ouvrage, Etude thermique... liste non exhaustive. Les honoraires comprennent les assurances professionnelles de l'architecte calculées sur la base des coûts de travaux HT. Le Maître d'Ouvrage souscrita une assurance dommage ouvrage conformément à la loi Spinetta loi n°78-12 du 4 janvier 1978.

PLANNING PREVISIONNEL

Projet :

DCE : 29 avril 2024

Lancement AO : le 30 avril 2024 – Remise des offres le 27 mai 2024

Signature marché travaux : le 21 juin 2024

Période de Préparation : du 21 juin au 5 juillet 2024

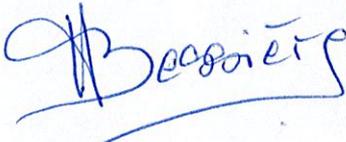
Travaux :

Démarrage travaux : Début le 8 juillet 2024

Durée des travaux : 1,5 mois - Réception travaux : Le 23 août 2024

Le Maître d'Ouvrage :
Bon pour accord VILLE DE VILLEPARISIS,
Représenté par Frédéric BOUCHE, Maire
Villeparisis, le 28 mars 2024,

Maître d'Œuvre :
NEGGAL CONSULT
Représenté par Abdelkader NEGGAL,
Villeparisis, le 28 mars 2024,

Ville de Villeparisis
la Directrice Générale des Services
Valérie BESSIÈRE



NEGGAL CONSULT
7 RUE DE ALBERES
93270 SEVRAN
Tél. +33 (0)1673294547
negconsult@hotmail.com
Siret 948 630 959 00013

